

# Promouvoir une culture de l'évaluation des politiques publiques

## Déclaration du groupe de l'UNSA

Le projet d'avis soumis aujourd'hui à notre assemblée aborde un sujet somme toute assez classique. Dans un pays où, historiquement, l'évaluation a souvent été amalgamée au contrôle, l'importance d'une évaluation bien comprise des politiques publiques a en effet, petit à petit, fait son chemin. Mais s'il ne se trouve plus grand monde dans le débat public aujourd'hui pour contester radicalement son utilité, dans la pratique, l'évaluation continue trop souvent en France à ne pas avoir toute la place qui devrait lui revenir. Ce sont là les traits distinctifs d'une difficulté culturelle et, pour l'UNSA, c'est donc à juste titre que l'avis pointe cette nécessité de promotion d'une véritable culture d'évaluation des politiques publiques dans notre pays.

Quels effets telle ou telle loi a-t-elle ou non produit et pourquoi ? À quelles conditions financières et est-ce justifié ? Voici quelques-unes de ces questions auxquelles le citoyen, le professionnel, l'observateur, le décideur est confronté et auxquelles il apportera d'ailleurs des réponses dont la teneur sera, certes, en partie indexée sur son degré d'information mais beaucoup sur sa subjectivité personnelle, c'est-à-dire ses impressions et ses convictions ou parfois ses croyances propres.

La réduction de cette part de subjectivité est l'un des fondements des démarches d'évaluation. Elle participe du principe même de la démocratie républicaine qui fait reposer le gouvernement de la Nation sur les choix de ses citoyens ou plus précisément de ses citoyens éclairés - éclairés, on l'oublie un peu trop - c'est-à-dire mis en état d'exercer leur souveraineté en connaissance de cause. Du point de vue des personnels qui sont parfois les acteurs directs des politiques publiques, c'est évidemment notre fonction syndicale d'en parler, l'évaluation, sous réserve qu'ils y soient associés et qu'elle soit correctement pratiquée, peut contribuer à donner du sens à leur exercice professionnel et à améliorer ainsi leur bien-être au travail.

L'UNSA partage donc globalement les considérants de l'avis. Ainsi, la récapitulation qui y est faite de ce qui existe et se pratique déjà depuis des années en matière d'évaluation des politiques publiques est un utile contrefeu aux propos de café du commerce sur la « *bureaucratie conservatrice, aveugle et bornée* », caricatures blessantes qui sont, hélas, reprises parfois complaisamment par certains responsables politiques qui se voudraient pourtant de haut niveau.

Les préconisations proposées par l'avis rencontrent également l'accord de l'UNSA. L'idée de créer ou de renforcer un module d'évaluation des politiques publiques dans l'enseignement supérieur nous paraît très juste et peut-être aurait-il été encore plus audacieux de proposer qu'il soit commun entre

les différents établissements d'enseignement. L'appropriation d'une culture commune est en effet d'autant plus fondamentale pour des politiques qui transcendent les limites habituelles des administrations.

L'UNSA apprécie enfin les préconisations qui concernent le CESE lui-même puisque la loi organique du 28 juin 2010 lui a confié cette prérogative de contribuer à l'évaluation des politiques publiques entrant dans son champ. A cette date, sans doute leur mise en œuvre concernera-t-elle davantage la prochaine mandature mais nous souhaitons en tout cas, dans l'intérêt général, qu'elles ne restent pas lettre morte.

Le groupe de l'UNSA a voté l'avis.